

Dynamiques démographiques, politiques sociales et relations entre générations : vers de nouvelles configurations ?

29 - 30 septembre 2015

Tom BRIAUD est doctorant en sciences sociales à l'Université Paris Descartes. Il bénéficie d'un accueil scientifique et d'un contrat doctoral à l'Institut national d'études démographiques (INED). Ses recherches portent sur les systèmes de protection sociale dans les pays en développement, la vieillesse et le vieillissement en Afrique, la complémentarité entre solidarités publiques et solidarités privées et les relations de genre, d'âge et de génération.

Publications récentes de Tom BRIAUD

Tom BRIAUD, « Les associations de personnes âgées au Burkina Faso : négociation d'un « droit à jouer » ou constitution d'un groupe de défense des intérêts de la vieillesse ? », *Mondes en développement* 2015/3 (n° 171), p. 65-82.

Titre d'intervention : *L'action publique burkinabè en matière de vieillesse.
Artifices, feux d'artifices et poudre aux yeux*

Résumé

Le Burkina Faso est, à juste titre, qualifié de pays « jeune » du fait d'une fécondité encore élevée (6,4 enfants par femme, United Nations, 2014, 66). Toutefois, on observe une légère baisse de celle-ci (de 7,2 en 1983 à 6,4 en 2006, United Nations, 2014, 66), qui couplée à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance (de 42 ans selon le recensement de 1975 à 56 ans selon le dernier recensement de 2006) amène à une gérontocroissance significative (entre les deux recensements de 1996 et 2006, la population des 60 ans et plus a été multipliée par 1,45).

Face à cette modification de la structure par âge, le Burkina Faso, à l'instar des pays de la sous-région (Bénin, Mali ou encore le Sénégal), a mis en place un ensemble de dispositif public en direction des personnes dites « âgées ». Il s'est ainsi doté de deux sous-directions ministérielles : la Direction de Promotion et de Protection des Personnes âgées rattachée au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) et la Direction de la Santé des Adolescents, des Jeunes et des Personnes Agées du Ministère de la Santé. Suivant les recommandations internationales (notamment, le plan d'action internationale de Madrid en 2002), le gouvernement burkinabè a encouragé la structuration des acteurs de la « société civile » intervenant sur la question de la prise en charge de la vieillesse. Ainsi, est née en 2003, une organisation faitière : le Conseil national des personnes âgées (CNPA). En l'espace de 13 ans, le nombre d'association, appuyée par le MASSN, a été multiplié par 9 (en 2015, elles sont désormais 45).

Jusqu'en 2013, la place des personnes âgées dans les politiques publiques se résumait à des « artifices institutionnels » (Le Bris, 1999) : sous-directions sans budgets, programme de santé des personnes âgées non financés, plans d'action enterrés, etc. L'absence de financement de la part des acteurs internationaux, dans un pays « sous régime d'aide », condamne toute action publique. A l'inverse des femmes et des enfants, les personnes âgées ne disposent pas d'intervention internationale en leur direction (ONG, agences des Nations-Unies, bailleurs bi et multilatéraux). Toutefois à la faveur d'un contexte sociopolitique « explosif », le gouvernement a mis en place les « mesures sociales », premier financement à l'endroit des aînés.

Cette communication s'attachera à interroger la « politique » de la vieillesse au Burkina Faso. D'« artifices » en « feux d'artifices », l'action publique burkinabè à l'endroit des plus vieux, n'est-elle que « poudre aux yeux » ?